

PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 Octobre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9
Date de la convocation	11 octobre 2023

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LABEUR Chantal	LE COURTOIS Anthony	MONNIER Karine
	HALLIER Cécile	BOURHIS Typhaine	BOLAN Alexandre

ABSENTS

EXCUSES	RETO Ronan	POISSEMEUX Emmanuelle	TRIBALLIER Stéphanie
	LE BRUN Delphine	CORFMAT Jean-Pierre	

NON EXCUSES FERRAND Jacky

Désignation du secrétaire de séance : Chantal LABEUR

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2023
- Admission en non valeurs
- Subventions aux associations
- Prime COSI
- Présentation du rapport d'activités des déchets de Questembert Communauté
- Questions et informations diverses

Ajouts :

- Assujettissement à la TVA Commerce
- Désignation d'un référent mobilité

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Approbation du procès-verbal du conseil du 12 septembre

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le procès-verbal du 12 septembre qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Admissions en non valeurs

Admissions en non valeurs, arrêtés à la date du 03 octobre 2023, transmises par le comptable public. Le montant de ces dernières s'élève à 18.05 € ;

Le comptable n'ayant pas pu procéder au recouvrement demande en conséquence l'admission en non-valeur.

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'admettre en non-valeur la dette de 18.05 €.

Subventions aux associations

Les demandes de subvention ont été étudiées par la commission finance le 03 octobre 2023.

Montant prévu au budget 2023 5 450 €

Subventions aux associations

	2022	2023	2023	
	versé	proposé	voté	
<u>LE COURS</u>				
AMICALE LAIQUE	2 144,00 €	2 112,00 €	2112,00 €	32€ par enfant
LES COURTISANS	310,00 €	310,00 €	310,00€	
LES TEMPLIERS DE LANVAUX	310,00 €	310,00 €	310,00€	
SOCIETE DE CHASSE	310,00 €	310,00 €	310,00€	
UNION SPORTIVE	900,00 €	900,00 €	900,00€	
BOULES LE COURS	310,00 €	310,00 €	310,00€	
<u>EXTERIEURES</u>				
S.E.M AGRI	40,00 €	40,00 €	40,00€	
COMITE INTERCOM ŒUVRES SOCIAL	200,00 €	200,00 €	200,00€	25 € par agent
BANQUE ALIMENTAIRE	100,00 €	- €	0€	

CROIX ROUGE	35,00 €	35,00 €	35,00 €	Si réception de la demande
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50,00 €	150,00 €	150,00 €	
LIGUE CONTRE LE CANCER	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
ALCOOL ASSISTANCE	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
SAPEURS POMPIERS	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
AFSEP (sclérose en plaques)		35,00 €	35,00 €	Si réception de la demande
APF France Handicap	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
Eaux et rivières		35,00 €	35,00 €	
Prévention routière		35,00 €	35,00 €	
	4 849,00 €	4 922,00 €	4 922,00 €	

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à verser les subventions aux associations.

Indemnité de fin d'année des agents

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 1980 une prime de fin d'année était versée au personnel de la commune par l'intermédiaire du Comité d'Œuvres Sociales Intercommunal. Il informe le conseil municipal que l'article 70 de la loi du 16 décembre 1990 a modifié les dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ces dispositions prévoient qu'à partir de 1997 les compléments de rémunération collectivement acquis avant 1984 ne peuvent être maintenus qu'à condition qu'ils soient intégrés dans le budget des collectivités et versés directement aux agents.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- **Attribuer au personnel de la commune la prime intégrée au budget communal 2023, qui sera versée directement aux agents.**
- **Fixer à 1464€ par agent à temps complet le montant de la prime pour l'année 2023.**
- **Fixer à l'unanimité des membres présents le montant de l'enveloppe globale de la prime pour l'ensemble du personnel de la collectivité à 9 931.42 € au titre de l'année 2023.**

Assujettissement à la TVA Commerce

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de l'opération de création d'un commerce multi-activités il est important en tant qu'activité concurrentielle que toutes les dépenses et recettes soient identifiées et assujetties à la TVA car il n'est pas possible d'être éligible à la FCTVA pour ce type de projet.

Pour cela nous demandons auprès de la Direction Générale des Finances Publiques l'assujettissement à la T.V.A seulement pour cette opération qui sera identifiée au budget principal par le code service 01 « commerce ».

La déclaration trimestrielle sera demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement à la T.V.A. pour cette opération.

Nomination référent mobilité

Un chargé de mission a été recruté par Questembert Communauté afin de travailler sur la mobilité douce sur le territoire. Un premier comité de pilotage aura lieu fin novembre afin de présenter les prochaines étapes de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable ainsi que d'échanger sur les différentes idées et actions à mener.

Pour former ce comité, il faudra un référent dans chaque commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner comme élu référent mobilité Mr TRIBALLIER Joël.

Présentation du rapport d'activités déchets de Questembert Communauté

Comme chaque année, Questembert communauté nous a transmis son rapport du service déchets. Une présentation a été faite par Monsieur TRIBALLIER Joël.

Questions et informations diverses

Vestiaires de foot :

- La réception du chantier a été faite depuis fin septembre avec quelques réserves. Depuis presque toutes les réserves sont levées.
- Une inauguration est prévue le 17 novembre à 17h.
- Remise des clefs : dimanche midi avant les matches, un règlement sera signé par les présidents et toutes les clefs seront remises contre signature

11 novembre :

- Une cérémonie est prévue comme chaque année à 11h.

Commerce :

- La remise des offres du marché est fixée vendredi prochain à 12h00.
- Au niveau des subventions, nous pouvons espérer une aide à hauteur de 76% du projet.

Date du prochain conseil : 5 décembre 2023

L'ordre du jour étant clos la séance est levée.